



HONORAIRES AGENCE DE NEUFCHATEAU (Au 01/01/2017)

HONORAIRES DE TRANSACTION :

Vente à usage privé :

10 % TTC de 50 001 € à 100 000 €
5 % TTC de 100 001 € à 200 000 €
2 % TTC de 200 001 € et au-delà
Honoraires sur non bâti : 10% du prix de vente.

Minimum sur transaction pour les biens au-delà de 10 km : 6 000 € TTC

Vente à usage professionnel :

10% TTC avec minimum de 5 000 € TTC

Gestion Locative :

Gestion courante : 7,5% TTC sur encaissements

Location :

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989, pour les autres baux habitation (hors résidence principale) et logements meublés :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

5,00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire
5,00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

Etat des lieux d'entrée :

2,00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire
2,00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

L'ensemble des honoraires est plafonné à 14 % du loyer annuel hors charges soit :

7 % du loyer hors charges à la charge du locataire
7 % du loyer hors charges à la charge du bailleur

Assurance loyers impayés, détérioration immobilière, protection juridique (à la charge du bailleur) :

2,5% TTC du loyer annuel